



Mardi 11 décembre 2012

Romuald Aurensan: 68862, Philippe LEBRET: 68362, Olivier FLEURY: 61691, Cédric Gamer : 67344, Antony Spinos: 68210, Guillaume Lechangeur: 61787, Cyril GILLES : 68504, Delphine El Hachemi : 61505, Alain Thomas : 67527, Jean-Michel Le-Guen : 66002

Site Internet : [www.fo-renault-cleon.e-monsite.com](http://www.fo-renault-cleon.e-monsite.com)

E-mail : [fo.cleon@renault.com](mailto:fo.cleon@renault.com) [www.fo-renault.com](http://www.fo-renault.com)

L'adhésion c'est la force du salarié... Rejoignez le syndicat FO.

## **COMPETITIVITE : une vraie fausse négociation !!!**

### **3<sup>ème</sup> réunion de négociation :**

**Pour FO toujours pas la moindre amorce d'une éventuelle possibilité d'accord !!!**

→ Le désaccord reste de mise.

**Mobilité** : La Direction a finalisé et éclaircit ses propositions, à savoir :

- Tout salarié auquel il sera proposé un détachement inter site de proximité devra l'accepter
- Le recours à cette mesure d'obligation interviendra après qu'il ait fait appel au volontariat et que celui-ci se révèle insuffisant

### **Durée :**

- Maximum au départ 9 mois avec un renouvellement possible, les 2 ne pouvant dépasser 12 mois
- A l'issue de cette période, le salarié n'aura pas d'obligation pendant 6 mois
- Délai de prévenance : 1 mois avant
- Si possible poste équivalent, même équipe, promo et formation similaires à l'établissement d'origine, retour fin de mission sur un poste équivalent

### **Dispense d'obligation pour :**

- Salarié de +de 57 ans
- Salarié dont le handicap constitue une contrainte au déplacement
- Salariée enceinte
- Salariée enceinte en cours de déplacement, retour si volontaire
- Salarié habitant à plus de 1h30 de l'établissement d'accueil
- Salarié ayant 3 enfants de moins de 12 ans
- Pour les couples employés chez Renault seul un des 2 peut-être concerné
- Salarié ayant à charge un ascendant ou un descendant handicapé, parent isolé...étude particulière

### **Mesure d'accompagnement :**

- Mise en place de lignes de cars
- Primes GPEC : 1/2 mois de salaire brut pour 6 mois de détachement

**Remarque FO** : Nous n'acceptons pas le caractère obligatoire ni la notion de durée indéterminée pour ces mesures, de même pour les indemnités, il n'y a aucune commune mesure avec ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre du volontariat.

Vous l'avez compris FO a de nouveau exprimé son désaccord.

### **Formation :**

- Suppression du compteur CEF et réintroduction de la formation dans le temps de travail effectif.
- Mise en œuvre du DIF (Droit Individuel à la Formation) permettant de se former hors temps de travail.

Les droits de chacun acquis à ce jour dans le compteur CEF sera basculé dans un compteur spécifique qui devra être utilisé de préférence par prise de congés avant le 31/12/2016.

Pour les DACS possibilité d'utiliser ce compteur pour compléter sa rémunération.

### **Temps de travail – Compteurs CTI :**

→ Nécessité d'utiliser ses congés (congés annuels, congés d'ancienneté, congés détente...) dans le cadre de l'année

→ Compteur CTI 10 jours maxi

Tout ce qui excède 10 jours dans les compteurs CTI devra être pris avant le 31/12/2016, sinon risque de les perdre.

### **Compteurs CTC :**

- Remise à plat des accords locaux
- Acquisition annuelle des RTT limitée à 10 jours
- Tout ce qui excède 10 jours dans les compteurs CTC actuels sera basculé dans le compteur spécifique à vider avant le 31/12/2016

A la vue de ces mesures exposées par la Direction Générale, FO a de nouveau exprimé son désaccord.

De plus, FO Renault Cléon s'interroge sur l'argumentaire qu'un futur accord de compétitivité permettrait l'amélioration de la qualité de vie au travail, car dans ce cas à quoi sert l'accord signé le 5 novembre 2012 relatif à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » ?

Enfin, il est inquiétant de voir la Direction Générale se précipiter à négocier un accord de compétitivité alors que le gouvernement discute, dans le cadre de son projet de loi de finance, d'un pacte de compétitivité redistribuant aux entreprises 20 milliards d'euros sur la base de leur masse salariale.

**La 4<sup>ème</sup> réunion se tiendra ce mardi 11 décembre.**

Les salariés nous remontent fortement leur inquiétude sur une signature des syndicats concernant cet accord de compétitivité.

**En ce qui concerne FO Renault Cléon, nous nous mettons pleinement en opposition vis-à-vis des propositions de la direction ; il n'est pas concevable de rentrer dans une négociation visant à démanteler nos acquis sociaux pour le**

**seul profit des hauts dirigeants de RENAULT et des actionnaires.**

**Pour FO Renault Cléon, le mécontentement doit être entendu de la Direction Générale, et le cas échéant au travers d'actions qui pourraient être entreprises dès janvier, et, en intersyndicale.**

## **Douches Fonderie / bâtiment G : des travaux s'imposent...**

Suite à plusieurs constats et plaintes de salariés, le syndicat FO a interpellé les responsables des départements fonderie et pignonnerie afin de leur signaler la vétusté et/ou les problèmes de température des douches. Nous avons réclamé que des actions soient menées le plus rapidement possible.

## **Ventilation aux carter J**

FO a de nouveau rencontré le département ACB concernant la pollution perpétuelle dans le secteur des carters J au bâtiment G.

Les responsables nous confirme tout mettre en œuvre pour améliorer l'atmosphère du secteur, notamment avec la cartérisation de la ligne d'usinage... à suivre.

## **ORGANISATION FONDERIE FIN 2012 ET DEBUT 2013 ???**

**A la fonderie,** Il serait question que les petites presses s'arrêtent fin semaine 50 alors que les grosses presses fin semaine 51... Une fois de plus, **FO dénonce des communications sur l'organisation du travail qui se font au coup par coup**, en dehors du respect des accords... une conciliation vie privée/vie professionnelle qui reste illusoire chez RENAULT.

De plus, on entend parler d'une activité en semaine 52 pour les grosses presses et quelques techniciens des fonctions support (certainement maintenance et process).

Pourquoi nous bloquer la 5<sup>ème</sup> semaine si c'est pour, au final, nous imposer de travailler. FO réclame que s'il y a un besoin, en semaine 52, seul le volontariat doit s'appliquer.

**Enfin, la reprise semblerait être autant incompréhensible.**

Alors que l'usine devrait reprendre le 3 janvier, le département fonderie pourrait envisager une reprise du travail dès **le lendemain du jour de l'an, le matin à 5H30** ; le secteur qui serait particulièrement ciblé... celui des grosses presses et quelques techniciens des fonctions support (certainement maintenance et process).

Pour FO, une reprise, le 2 janvier à 5H30, serait une très mauvaise hypothèse de travail.

**C'est dans cette forte probabilité d'organisation du travail que FO souhaite réagir auprès des responsables du département fonderie pour réclamer :**

- **Si travail en semaine 52 que seul un appel au volontariat soit fait (et sans pression sur les salariés pour trouver des « volontaires désignés d'offices »).**
- **De reconsidérer leur position sur une reprise le 2 janvier.**

**... Mais avant un échange avec les responsables, FO demandera la position des salariés.**

**Le syndicat FO souhaite à tous les salariés**

**de bonnes fêtes de fin d'année.**